



CONSEIL COMMUNAL
VULLY-LES-LACS

Séance du Conseil communal de Vully-les-Lacs du mardi 2 juin 2020
à 19h.30, salle polyvalente de Salavaux.

Ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 10 décembre 2019
4. Communications du bureau
5. Assermentation de trois nouveaux conseillers communaux
6. Communications municipales
7. Confirmation et demande de crédit d'étude pour la rénovation de l'Ecole de Cotterd, de CHF 240'000.--, préavis municipal N° 2020/03
8. Approbation du Conseil communal de la mise à l'enquête des travaux de rénovation du Pont sur la Broye, préavis municipal N°2020/04
9. Demande de crédit de CHF 92'000.—pour la construction d'un couvert et de deux garages au Port des Garinettes de Vallamand, préavis municipal 2020/06
10. Election partielle du bureau pour la période du 3 juin 2020 au 30 juin 2021 :
Président et Vice-président
11. Divers et propositions individuelles.

19h.30. Mme Nicole Arzrouni, vice-présidente du conseil communal de Vully-les-Lacs, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux Conseillers, dans cette salle polyvalente de Salavaux. Elle les remercie de s'être déplacés et de respecter les mesures particulières mises en place, afin d'assurer la protection de tous, conformément aux directives en vigueur en ces temps de pandémie du Covid-19. Cette mise en place a été soumise à la Préfecture.

Des micros fixes sur pied sont installés. Les personnes qui veulent prendre la parole sont priées de se rendre vers le micro fixe qui sera positionné devant l'assemblée, et qui sera désinfecté après chaque intervention.

Pour le cas où un vote à bulletin secret serait nécessaire durant la soirée, les scrutateurs s'équiperont de masques et de gants pour distribuer les bulletins, et des crayons seront également mise à disposition si nécessaire. Ils récolteront ensuite les

bulletins de vote et effectueront le dépouillement ainsi protégé. Elle remercie d'ores et déjà MM. Fabian Wolhlauser, Robert Schranz et Patrick Rattaz pour leur participation.

Elle remercie également l'équipe des concierges et notre huissier qui ont précédé à la mise en place particulière de la salle.

Elle salue la présence de la Municipalité in corpore, d'un représentant du groupe pharmaceutique GaleniCare, et de M. Kröstinger du journal de la Broye. Elle informe que la séance est enregistrée.

1. Appel

L'appel fait remarquer les absences excusées de Mmes Christiane Amiet, Geneviève Bardet Leresche, et MM. Alain Bardet, Arnaud Guignard et Simon Jaunin. Présents : 44, majorité absolue 23, le quorum est atteint.

Mme Béatrice Chuard arrive à la fin de l'appel, donc sont présents 45 conseillers.

2. Approbation de l'ordre du jour.

Mme Arzrouni rappelle que, d'après le règlement du Conseil communal, article 49, la convocation écrite, a été envoyée 5 jours au moins avant la date de la séance d'aujourd'hui, à savoir le 19 mai dernier, donc dans les délais. L'ordre du jour présente une chronologie inhabituelle. Conformément au règlement du conseil, les communications du bureau et de la Municipalité sont à traiter avant les autres points de l'ordre du jour, tels que les préavis. De plus, il est habituel d'informer d'abord au sujet des démissions de membres du Conseil, et de procéder ensuite aux assermentations des nouveaux membres, comme ce sera le cas aujourd'hui. Par rapport à l'ordre du jour du conseil prévu le 24 mars dernier, et annulé à cause du confinement, l'ordre du jour a été raccourci, afin de permettre une séance plus rapide compte tenu du contexte particulier.

Mme Arzrouni met en discussion l'ordre du jour. Elle propose à l'assemblée de l'accepter par un levé de mains. L'ordre du jour est accepté l'unanimité avec une abstention.

3. Adoption du procès-verbal du 10 décembre 2019.

Le procès-verbal a été transmis aux conseillers par courriel. Sa rédaction a été validée par M. Bally, président en exercice lors de cette séance. Elle rappelle que ce document n'est pas lu en séance. Les corrections ou compléments doivent être annoncés avant la séance par courriel. M. Christian Genilloud a fait parvenir une demande de correction, soit : page 12 du procès-verbal, sur le sujet des camps de ski, concernant les frais, il est mentionné que les moniteurs jeunesse et sport coûtent Fr. 250.—par semaine. Il faut remplacer ce montant par Fr. 350.--.

Le procès-verbal est mis en discussion. Aucune observation n'est formulée. Elle demande au conseil de bien vouloir l'accepter par un levé de mains. Abstentions : 2. Ce procès-verbal est accepté à la majorité.

4. Communications du bureau.

Cela fait maintenant plus de six mois qu'il n'y a pas eu de conseil, mais pendant cette période, il y a eu quand même plusieurs événements.

Election et démissions.

Le 15 décembre 2019, le bureau a procédé au dépouillement du 2ème tour pour l'élection complémentaire à la municipalité. M. Bally, alors président du conseil communal, a été élu avec 448 voix, contre 246 voix pour Mme Sophie Tambini et 12 voix éparses. Le taux de participation s'était élevé à 30,34 %. M. Alain Bally a été assermenté le 7 janvier 2020, en présence de Mme Nicole Arzrouni, Vice-présidente et la secrétaire Mme Elisabeth Christinat, ainsi que toute la municipalité in corpore, ceci avant sa première séance de municipalité.

Mme Arzrouni informe le conseil qu'elle a reçu les lettres de démission de Mme Caroline Bessard, lettre datée du 11 février 2020, et de M. Henri-Daniel Kolb, lettre datée du 13 février 2020. Un courrier leur a été adressé afin d'accuser réception de leur décision et les remercier de leur engagement au sein du conseil. Afin de repourvoir à ses absences, il a été repris la liste des viennent-ensuite de l'élection de 2016. Après avoir vérifié que les personnes sont toujours domiciliées dans notre commune, MM. Adrian Rosser, Hans-Urs Merz et Victorio Quercia ont été sollicités pour remplacer les démissionnaires et M. Bally, et après acceptation de leur part, ils seront assermentés ce jour.

Concernant les autres activités du bureau de vote, Mme Arzrouni rappelle que le dimanche 12 février 2020 s'est déroulé les votations, qui comprenaient un objet cantonal et deux objets fédéraux. Au niveau cantonal, il s'agissait de l'élection complémentaire au Conseil d'Etat Vaudois. Les habitants de la commune ont plébiscité la broyarde Mme Christelle Luisier Brodard, qui a obtenu 74,96 % des voix dans notre commune, et qui a été élue au niveau cantonal avec une majorité s'élevant à 56,21 % des voix. Le taux de participation au niveau communal s'était élevé à 30,62%, pratiquement identique à celui du canton.

S'agissant des objets fédéraux présentés le 12 février 2020, les habitants de notre commune ont refusé à raison de 68,45% l'initiative populaire pour davantage de logements abordables, initiative qui a été acceptée par le canton à 53,4%. Le deuxième objet fédéral portait sur une modification du code pénal fédéral et du code pénal militaire en relation avec la discrimination et l'incitation à la haine en raison de l'orientation sexuelle. Les citoyens ont accepté ces objets, à raison de 70,14% et 80,19% de oui au niveau cantonal. Le taux de participation de notre commune pour ces objets a été de 42,13 % et 41,53%.

Comme on peut le constater, le taux de participation a été nettement plus faible au niveau cantonal, soit environ 10 % de moins qu'au niveau fédéral. En plus, la fantaisie

dont ont fait preuve certains électeurs quant à la manière de remplir les bulletins ont pimenté les opérations de dépouillement et tenu en haleine les scrutateurs.

Le dimanche de votations fédérales, prévu le 17 mai 2020, a été annulé en raison de la pandémie de Covid-19.

Les prochaines votations fédérales sont prévues le 17 septembre prochain. D'ores et déjà nous devons nous prononcer sur 5 objets fédéraux. Il est probable que nous aurons besoin de renfort pour le dépouillement.

Le 27 février 2020, une séance d'information publique consacrée à l'introduction du système proportionnel pour l'élection du conseil communal, en vue de la prochaine législature, a été organisé, tel que le prévoit l'article 2 du règlement du conseil communal. Les interventions du Préfet M. Olivier Piccard, ainsi que deux élus de la Broye, Mme Roxane Meyer Keller, syndique d'Avenches et M. Lionel Voinçon, conseiller communal, ont été complétées par une présentation « marche à suivre », faite par Mme Arzrouni, ont permis aux personnes présentes de se familiariser avec ce nouveau système électoral. Ces informations sont disponibles sur le site internet de notre commune.

Nominations de commissions :

De nouvelles commissions suivantes ont été désignées, soit :

Janvier 2020 : à la demande de l'ASIA et de la municipalité, il a été nommé une commission pour examiner les nouveaux statuts de l'ASIA. Elle est composée de Mmes Sabine Thierrin, Claire-Marie Spahr et M. Raphaël Vincent. Elle a été convoquée le 10 février à une séance de présentation de ces statuts par le comité de l'ASIA. A noter que la commission des finances de notre commune, ainsi que les délégués de l'ASIA sont appelés à étudier ces statuts. Ils devront être approuvés certainement lors du prochain conseil communal.

En février 2020, et en vue du conseil du 24 mars dernier, la commission des bâtisses a été activée pour la première fois.

Parallèlement une commission ad hoc pour les préavis 2020/04 et 2020/06, soit le pont de Salavaux et les garages du port des Garinettes à Vallamand, a été nommée. Elle est composée de MM. Jean-Charles Lauper, Christophe Tombez et Urich Weyermann. A noter qu'il aurait aussi été envisageable de confier ces préavis à la commission des bâtisses.

Fin mai 2020, une commission ad hoc chargée de la détermination du nombre de conseillers municipaux et conseillers communaux, pour la législature 2021-2026, a été nommée. Elle est composée de MM. Florian Failloubaz, président, Mmes Isabelle Corpataux, Joëlle Roch, Fabrice Wuillemin et Alain Bardet.

Suite à l'arrêté fédéral et du conseil d'Etat concernant la pandémie Covid-19, du 24 avril 2020, les conseils communaux disposent d'un délai supplémentaire pour traiter ce sujet, qui aurait normalement dû être traité jusqu'au 30 juin. Il sera à l'ordre du jour du conseil de septembre 2020.

Les conseils du 24 mars et 30 avril ont été annulés. Les prochaines séances du conseil communal sont prévues les 30 juin, 29 septembre et 15 décembre 2020.

5. Assermentation des trois nouveaux conseillers communaux.

Elle demande à MM. Hans-Urs Merz, Adrian Rosser et Victorio Quercia de s'avancer tout en respectant les distances réglementaires de sécurité. Elle prie également l'assemblée de bien vouloir se lever. Elle donne lecture du texte du serment, article 9 de la loi sur les communes, puis à l'appel de leurs noms, les nouveaux conseillers lèvent la main droite et promettent de se tenir au serment.

6. Communications municipales

M. Blaise Clerc, syndic, prend la parole. Il souhaite la bienvenue aux membres du conseil communal, et particulièrement aux nouveaux conseillers. Personnellement, il n'a pas de communication à faire part au conseil et passe la parole à M. Michel Verdon.

M. Michel Verdon nous donne des informations concernant les déchetteries. Nous ne sommes pas encore à la fin de la crise avec ce virus, mais on arrive à la fin des mesures contraignantes. Ces mesures imposaient que les déchetteries soient régulées. C'est ainsi que seule la déchetterie de Salavaux a été ouverte et surveillée pendant le confinement, soit sur une durée de trois mois, avec des ouvertures plus fréquentes. La population a particulièrement bien joué le jeu, et il les en remercie. Il y a eu deux ou trois incivilités, mais dans l'ensemble tout le monde a compris la situation et a respecté les mesures mises en place. Avec d'autres communes du canton, il apparaît que la déchetterie est un problème en cas de pandémie, car c'est un lieu de rencontre. Pendant ces trois mois, il fallait éviter les contacts. Maintenant, avec un semblant de retour à la normale, un tout ménage sera distribué pour informer qu'à partir du 6 juin toutes les déchetteries seront ouvertes comme précédemment. La seule chose qui va quand même changer, et cela suite à ce qui a été constaté pendant ces trois derniers mois, concerne les déchets encombrants. Ces derniers n'ont pas pu être amenés à la déchetterie pendant ces 3 mois. Cependant, à Salavaux, certains ont profité d'y déposer des déchets encombrants, et ce malgré l'interdiction en vigueur.

Ce qui est fortement regrettable, et ceci avec photos à l'appui, c'est qu'à nouveau des personnes ont jeté n'importe quoi dans la benne de déchets encombrants de Salavaux, genre sacs à poubelle. La déchetterie de Chabrey a été ouverte un samedi pour déposer ces déchets encombrants, mais il y a eu moins de monde que ce qu'avaient prévu les responsables. Au vu de cela et après réflexion sur cette gestion des déchets, la Municipalité a décidé de serrer la vis, et d'imposer une mesure plus sévère. Dorénavant les déchets encombrants ne seront pris que les premiers samedis du mois, sur chacun des trois sites. Samedi est un jour où en principe tout le monde est à la maison et peut transporter ce genre de déchets dans les déchetteries. Le reste du temps, la benne à déchets encombrants sera tout simplement fermée. Il rappelle qu'en moyenne on récolte trois fois plus le poids de déchets encombrants par rapport au reste du canton. C'est une mesure aussi répandue dans les communes voisines.

Le projet de la déchetterie intercommunale est toujours en route. Concernant nos déchetteries, il a été constaté que la déchetterie de Chabrey a un potentiel intéressant, car elle est faite de façon à faire un circuit, et il n'y a pas besoin de manœuvrer, juste un sens à suivre. Elle sera encore améliorée dans l'année qui vient, et il propose que la population prenne aussi le temps d'aller jusqu'à Chabrey, surtout pour les habitants de Montmagny et Villars-le-grand qui sont tout près, ce qui représente déjà le tiers de la population. C'est la meilleure décharge qu'il peut y avoir, car il n'y a pas de d'attente et de congestion dans la circulation à travers cette déchetterie.

Les comptes seront examinés le 30 juin, comme d'habitude. Un grand merci à la boursière. De ce fait, il n'y a pas eu besoin de prolonger le délai au 30 septembre pour s'en occuper.

Idem pour la STEP interrégionale, pour laquelle il y a eu un gros travail qui a continué. Le comité est admirable, avec par exemple une séance qui a duré quatre heures, pour réviser les statuts, sans que personne ne fasse de remarques.

M. Michel Jaunin informe que le parcours Vita est terminé. Terminés aussi les travaux de pose de panneaux solaires sur le toit du port des Garinettes à Vallamand. Ils sont maintenant en fonction, et les chiffres concernant la production d'électricité sont supérieurs à ceux annoncés. Ils sont contents. Les travaux se sont bien passés et le budget a été tenu.

M. Blaise Clerc prend la parole. Il revient sur le postulat de Mme Céline Duran, sur l'évaluation des besoins en matière de bâtiments scolaires pour la commune de Vully-les-Lacs. Il résume à l'assemblée la réponse de la Municipalité à ce postulat, dont voici la teneur en entier :

« Pour faire suite au postulat de Mme Céline Duran du 5 décembre 2019 et dans le respect du délai de réponse, la Municipalité informe les signataires du dit postulat des éléments suivants :

- L'étude sur les besoins et l'opportunité de construire un nouveau bâtiment scolaire avait débuté avant le dépôt du postulat. Les premières réflexions datent de l'automne 2019.
- Entre décembre 2019 et janvier 2020, diverses discussions avec les responsables de l'ASIA ont donné lieu à l'analyse de la situation en matière de besoin de bâtiments scolaires pour les communes de l'association.
- Dans le cadre de la commune de Vully-les-Lacs, une analyse démographique empirique a été menée par la Municipalité. Les résultats ont été transmis en février 2020 aux responsables de l'ASIA.
- Entre février 2020, l'ASIA a mandaté un géographe pour établir scientifiquement l'évolution démographique des communes membres de l'association.
- Entre mars et avril 2020, l'ASIA a procédé à des recoupements avec les valeurs empiriques de la Municipalité de Vully-les-Lacs, celles du spécialiste scientifique et celles établies par la DGEO (Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire du canton de Vaud).
- En mai 2020, l'ASIA a fourni un projet de catalogue des besoins en matière d'infrastructures scolaires pour la commune de Vully-les-Lacs. Ce projet a été corroboré par la Municipalité.

- Le document final spécifiant les besoins avérés pour la commune de Vully-les-Lacs a été transmis à la DGEO fin mai 2020 pour examen.
- Une négociation à l'été 2020 sera engagée avec la DGEO pour définir les besoins finaux.
- Le catalogue des besoins admis par l'ASIA et la Municipalité de Vully-les-Lacs fait état de la création de :
 - 4 salles de classes
 - 1 classe de dégagement
 - 1 réfectoire
 - 1 salle pour l'accueil de jour
 - 1 salle de conférence
 - 1 salle de gymnastique.
- Ces besoins sont à prévoir au plus tôt pour la rentrée 2023.
- La Municipalité, dans l'attente des négociations avec la DGEO, poursuit son analyse ; principalement sur des scénarios possibles liés à la réalisation d'une salle de gymnastique supplémentaire.
- Le lancement des variantes d'avant-projets se fera après les négociations avec la DGEO.

Le conseil communal sera informé du développement du dossier en temps opportuns. »

M. Clerc précise qu'il va y avoir des négociations, et que la Municipalité espère pouvoir présenter l'automne prochain ou en fin d'année projet, avec plusieurs variantes.

M. Blaise Clerc a le regret d'annoncer qu'il n'y aura pas de fête du 1^{er} août, d'habitude organisée à Vallamand, ceci pour les raisons évidentes liées à la pandémie de Covid-19, et ce d'autant plus en sachant que ces dernières années 400 à 450 personnes ont participé à cette manifestation. De ce fait, les distances sociales sont difficiles à tenir, du fait que pour l'instant seul un rassemblement de 300 personnes est autorisé actuellement.

Cette décision est aussi corrélée au fait que les autres syndics de notre district ont pris la même décision, ceci afin d'éviter le nomadisme entre les villages. Il serait déjà difficile de gérer 300 personnes avec les mesures de distanciation imposées, alors si en plus il devait y avoir des déplacements entre les communes, cela deviendrait très compliqué. Cependant il n'est pas interdit à chacun d'organiser sa fête fédérale privée, en appliquant les directives édictées par le Conseil fédéral.

Les communications de la Municipalité sont terminées. Mme Arzrouni les remercie pour ces informations.

7. Confirmation et demande de crédit d'étude pour la rénovation de l'École de Cotterd, de CHF 240'000.--, préavis municipal no 2020/03.

Tout le monde a reçu le préavis municipal et les rapports de la commission des bâtisses et de la commission des finances.

Comme d'habitude, ces documents ne seront pas lus, seules les conclusions seront affichées durant la discussion.

Il sera procédé de la manière suivante : tout d'abord la parole sera donnée à la Municipalité qui souhaite apporter des éléments sur ce dossier. Puis la conclusion de la commission des bâtisses sera affichée à l'écran, et la parole sera donnée au rapporteur pour un éventuel complément. Il en sera de même pour le rapport de la commission des finances. Ensuite la discussion sera ouverte.

Mme Arzrouni rappelle qu'à part les membres de la Municipalité ou des membres des commissions, nul ne peut obtenir une seconde fois la parole, tant qu'un autre membre de l'assemblée la demande. Elle demande de rester correct dans la discussion et le débat.

La parole est donnée à M. Blaise Clerc qui apporte les informations suivantes.

Il demande qu'on affiche à l'écran les documents qui avaient été vus en séance de novembre 2019, concernant le projet imaginé par la Municipalité. Il refait un résumé de ce qui avait été prévu. *(Le détail de ce projet est expliqué dans le procès-verbal du 5 novembre 2019. Merci de vous y référer).*

Les plans décrivent les éléments prévus dans les sous-sols et différents étages du bâtiment. Un ascenseur serait prévu jusqu'en haut. L'école de Cotterd coûte actuellement Fr. 70'000.— par année, pour un bénéfice de moins de Fr. 10'000.--. Actuellement personne n'y habite. Ce bâtiment est classé ; ce serait l'occasion de le mettre en valeur. Ce bâtiment est mieux adapté pour en faire un bâtiment administratif qu'en logement. Quoi qu'il arrive il devra être repensé.

Il nous expose ce qu'il adviendrait du bâtiment communal actuel de Salavaux. La volonté est d'utiliser le bâtiment communal actuel par l'arrivée d'une pharmacie, et les discussions ont repris pour ouvrir un cabinet ou un centre médical dans ce bâtiment, vu que le projet avec M. Wandeler est abandonné. La Poste quittera les locaux en octobre 2021. La pharmacie occuperait le rez-de-chaussée, et le centre médical le premier étage. La Poste est déjà en discussion avec le groupe Galenicare pour être présente sous forme d'office postal renforcé.

Des plans sont présentés pour montrer comment les locaux des deux bâtiments pourraient être adaptés, ainsi que le planning qui pourrait être suivi si cette demande est acceptée. L'entrée dans les nouveaux locaux pourrait se faire fin 2021, si le projet est accepté.

M. Clerc demande s'il peut répondre aux différentes questions posées par la commission des bâtisses. Demande acceptée.

Première question du rapport de la commission des bâtisses :

1. Le détail du projet tel que présenté, à l'échelle 1/100, apparaît déjà suffisamment clair sur son organisation sans devoir encore être approfondi. Les variantes conceptuelles en phase de développement ne sont pas légions puisque le gabarit, les positions de fenêtres et les circulations horizontales et verticales sont déjà figées. Le cas échéant, la pertinence du local archives demande à être confirmée en regard des nombreux locaux dont dispose la commune ensuite de la fusion de 2011. Avoir les archives dites « vivantes » à proximité immédiate des services administratifs est certes un avantage. Il convient cependant de se questionner sur l'équilibre entre l'investissement nécessaire à la réalisation du local et la possible numérisation des documents vers laquelle toutes les administrations tendent.

Réponse :

Il est nécessaire d'avoir des plans plus précis pour faire un détail plus précis de ce qui peut être fait. 1/100 ce n'est pas suffisant pour un bâtiment qui date de 1870.

Concernant la pertinence du local d'archives, comme déjà expliqué dans la présentation du 5 novembre 2019, on a un besoin urgent de local d'archives selon les normes en vigueur. Il avait déjà été expliqué que les différents locaux disséminés dans les villages de la commune de Vully-les-Lacs ne se prêtent plus à la conservation des archives. Il pense également que de transformer ces différents locaux d'archives pour être aux normes coûtera plus cher que la création d'un grand local d'archives. Il précise également que normalement les archives devraient être près de l'administration communale, ce qui n'est pas le cas actuellement. Concernant la digitalisation des archives, M. Clerc nous informe qu'un document de 180 pages a été adressé aux communes ce printemps et qu'il n'est pas prévu de digitaliser nos archives pour le moment. C'est plutôt la conservation des documents, établis sur des papiers différents et avec des encres différentes qui est à l'ordre du jour. D'où l'urgence de construire un local d'archives.

Sur le positionnement de la Municipalité, du conseil communal et de l'administration, surtout de l'administration à Cotterd. La Municipalité est surprise de cette remarque, car on laisse entendre que les habitants de Salavaux ont la priorité par rapport aux autres habitants qui doivent se déplacer. Ils ne comprennent pas la question, car pour eux, que la population se déplace à Salavaux ou à Cotterd, c'est le même trajet. Ils pensent également que Cotterd est mieux centralisé que Salavaux. Et pour les transports publics, bien sûr que la question sera étudiée et tout sera fait pour que Cotterd soit bien desservi.

Point 4. « Le projet présenté ne prévoit que 3 postes pour le développement futur de la commune ce qui nous paraît très faible vu l'ampleur du projet, les montants à investir et l'impossibilité d'agrandissement à terme ».

M. Clerc répond qu'il a été identifié 5,5 postes supplémentaires au lieu des 3 postes pour le développement futur de la commune. Il y a déjà 9 employés dans l'administration, pour une commune de 3'300 habitants, ce qui est peu par rapport aux autres communes de même population. Il apparaît donc que ces 5,5 places de travail supplémentaires sont largement suffisantes.

Point 5. « Si une pesée d'intérêts devait être favorable à la venue d'un pôle santé à Salavaux (qu'il faut évidemment admettre comme seul village commercialement plausible pour une pharmacie et des cabinets), il convient d'en garantir la venue par des engagements fermes avant de poursuivre le développement du projet d'administration à Cotterd. A défaut, le scénario d'un bâtiment vide au centre du bourg de Salavaux n'est, à ce stade des négociations, pas à exclure. »

M. Clerc ne revient pas sur le questionnement de la commission des bâtisses sur le besoin d'un concept d'un pôle de santé. Il espère qu'on pourra toujours voir des cabinets médicaux dans notre commune, afin d'éviter la désertification du côté des médecins. Dans ce contexte, une pharmacie reprendrait les locaux de la poste, des contacts ayant déjà été pris avec le groupe Galenicare. Un pôle médical avec 3 médecins est également prévu, ainsi qu'un quatrième poste pour un médecin itinérant. Il donne la parole à M. Sultan, représentant de Galenicare responsable du développement de l'entreprise. C'est une opportunité pour la population, et ils sont intéressés à s'associer à ce projet à Salavaux.

M. Sultan indique qu'il s'agit d'une opportunité pour la population, et que le groupe est intéressé à s'associer à ce projet. Il fournit encore quelques explications quant à leurs motivations. Le groupe prévoit de s'installer pour une période de 10 ans.

M. Weyermann demande quand ils pensent démarrer ce projet ? Il lui est répondu que le lancement du projet est lié à la décision de ce soir.

M. Clerc revient sur le point 6 de la commission des bâtisses : « L'intérêt à ne pas se trouver en situation de « désert médical » est évident. La solution annoncée en « bonne voie » pour ne pas dire « aboutie » lors d'un dernier conseil pour la reprise ou l'agrandissement du cabinet du Dr. Wandeler est-elle irrévocablement abandonnée ? »

M. Clerc répond que le projet avec le Dr. Wandeler est purement et simplement abandonné, ceci pour des raisons qui sont propres à M. Wandeler. Il ne fera pas de commentaire supplémentaire à ce propos.

Point 7. « L'inéluctable départ de la Poste à court terme pourrait aussi offrir les espaces manquant pour notre administration ». M. Clerc rappelle que le conseil communal a donné le mandant à la Municipalité, en 2018, de faire le nécessaire pour que la Poste ne parte pas de Salavaux. Il tient à préciser que le projet présenté pour Salavaux, sauve la Poste. Il a eu récemment encore un entretien à ce sujet avec la Poste, et si le projet de la pharmacie se réalise, une agence postale renforcée verra le jour. Il rappelle que feu M. Gérald Annichini avait réuni 1800 signatures pour que la Poste reste à Salavaux.

Il fait également encore des remarques en rapport avec l'administration qui déménagerait dans le bâtiment de Cotterd. Il rappelle qu'il y a moins de 25 ans, l'administration de la commune de Bellerive se trouvait à Cotterd, et ceci pendant 100 ans. Il trouve intelligent de remettre à Cotterd l'administration qui serait ainsi centralisée pour l'ensemble de nos villages.

Le contrôle des habitants est le service le plus sollicité, soit avec 3 à 6 personnes qui y viennent chaque jour, pour différentes demandes. Le deuxième service le plus

sollicité, est celui du bureau technique, qui reçoit deux à trois fois par semaine des personnes pour venir consulter des dossiers à l'enquête, plans ou des demandes de renseignements, ceci dans des locaux peu appropriés. En moyenne, un citoyen se rend à l'administration trois à quatre fois par législature. Il est indubitable qu'avec ce constat, en ayant une pharmacie, une agence postale et un pôle médical, la fréquentation sera plus importante. M. Clerc demande à chacun de prendre ses responsabilités, et demande aux conseillers de prendre la seule solution qui s'impose pour le bon développement de notre commune, surtout pour le bien de la santé publique de notre commune.

Mme Arzrouni passe maintenant au rapport de la commission des bâtisses. Les conclusions sont affichées à l'écran. Elle demande si la commission veut apporter un complément d'information.

« Se fondant sur ce qui précède, la commission propose au Conseil communal :

- 1. de refuser le crédit d'étude pour le pool de mandataires dans le cadre du projet de transformation et d'assainissement de l'ancienne école de Cotterd en bâtiment communal, tel que présenté dans le préavis municipal N° 2020/03*
- 2. d'ouvrir le débat lors du présent conseil quant à l'affectation du bâtiment communal de Salavaux*
- 3. de décider de la poursuite ou non de l'étude en vue de la localisation de l'administration, de la salle du conseil et des archives à Cotterd. »*

M. Jean-Michel Loup, rapporteur de la commission des bâtisses, prend la parole. La commission pense que c'est un bon projet, malgré le fait qu'ils proposent de le refuser. La commission trouve dommage de donner un crédit d'un quart de million de francs, sans avoir eu de débats sur le déplacement de l'administration de Salavaux à Cotterd. Une chose importante, c'est : qu'est-ce qu'on va mettre à la place à Salavaux ? Cela a bien été développé par M. Clerc ce soir, mais est-ce que ce projet de pharmacie va vraiment aboutir ? Quand on parle du déménagement de l'administration à Cotterd, cela ouvre des commentaires assez intenses dans la population.

Mme Arzrouni remercie M. Loup.

Les conclusions de la commission des finances sont affichées.

« En conclusion et au vu de ce qui précède, la majorité de la Commission des finances propose au Conseil communal d'accepter le préavis municipal, avec toutefois une correction quant à la période de l'amortissement, à savoir :

- de donner mandat à la Municipalité d'utiliser le crédit d'étude pour le pool de mandataires dans le cadre du projet de transformation et d'assainissement de l'ancienne école de Cotterd en bâtiment communal ;*
- de lui accorder dans ce but un crédit de CHF 239'600.-- ;*
- de financer cet investissement par la trésorerie courante ;*
- d'amortir le montant par le prélèvement sur le compte 9282.00 (fonds pour investissements futurs) sur l'exercice correspondant à la réalisation des travaux, soit 2020 et non au budget 2021. »*

M. Julien Schwab, président de la commission, prend la parole. La réflexion de la commission des finances, au-delà du crédit demandé, était de réfléchir au meilleur emplacement possible pour le projet d'une pharmacie et le maintien d'une agence postale, par rapport à celui des bureaux communaux. Cela paraît logique, surtout en tenant compte de la desserte des transports publics, que le cabinet médical, la poste et la pharmacie soient à Salavaux, et les locaux communaux à Cotterd, en tenant compte aussi qu'il y a de moins en moins de monde qui se déplace dans les bureaux, et que pas mal de choses peuvent se faire maintenant via internet. Ce déplacement leur semble plus opportun, plus logique.

Mme Arzrouni remercie M. Schwab et ouvre la discussion.

M. Christophe Tombez prend la parole. Il est le porte-parole d'un groupe de conseillers. La majorité du groupe est pour une non-entrée en matière du préavis. Premièrement pour éclaircir le bienfondé du contrat de bail avec Galenicare. Ils aimeraient, dans la mesure du possible, un concept de mobilité douce pour permettre aux concitoyens de se rendre à notre administration avec les transports publics. Ils ne sont pas contre ce projet, mais aimerait que la décision soit reportée à un conseil communal futur, soit à la fin du mois de juin 2020.

M. Alexandre Bardet prend la parole. S'il a bien compris, la Poste reste si la pharmacie vient. Et la pharmacie vient s'il y a des médecins. Il fait partie des gens qui demandent une non-entrée en la matière ce soir. La question est : qui va faire venir les médecins. Car depuis deux ans et demi, malgré des négociations, aucun médecin supplémentaire ne vient. Il revient aussi sur les horaires d'ouverture de l'administration qui sont aussi en cause pour le peu de fréquentation des bureaux communaux.

M. Clerc répond sur la question de qui va faire venir le médecin : il s'agit de la municipalité. 5 médecins ont été contacté et pressenti, mais rien n'a abouti avec M. Wandeler. Deux médecins ont été contactés dernièrement, et ils ont déjà confirmé qu'ils avaient un intérêt à venir à Salavaux. La Municipalité s'est fixée 18 à 24 mois pour trouver ces médecins, et elle pense en trouver un troisième d'ici là. Mais tout dépendra de la décision prise ce soir par le conseil.

M. René Fluri prend la parole. Le problème à son avis n'est pas la pharmacie, dont on a reçu un représentant ce soir. En effet, des pharmacies il y en a une à Sugiez, deux à Avenches et une à Domdidier qui assurent un service de livraison à domicile.

Avant d'envisager le déplacement de l'administration, il faut être sûr d'avoir un engagement ferme de la part de médecins disposés à s'installer à Salavaux. Ce projet est une vision, et finalement, il y a déjà eu deux études là-dessus, et on est toujours arrivé à un coût de 4 millions à peu près. Il semble que cette somme est exagérée pour une commune de notre taille. Même si on prendra la décision de déplacer l'administration à Cotterd, il semble que le projet avec une salle principale, une salle secondaire (8 à 10 places), une salle de municipalité, une salle exclusivement pour le conseil et des archives à l'extérieur du bâtiment soit surdimensionné. On a déjà une administration existante à Salavaux. S'il faut déjà prendre la décision d'aller à Cotterd, sans avoir un projet qui soit moins cher, un projet sans les annexes par exemple, c'est compliqué. Il faut peut-être revoir le projet. Quand on est dans le luxe on peut faire un projet si grand, mais pour le moment il faut aussi examiner un projet plus

petit, et après le conseil pourrait comparer et se déterminer. Pour les archives, dire qu'on ne trouve pas d'autres bâtiments n'est pas juste. Il y a des locaux existants, et en le mettant aux nouvelles normes, on peut peut-être avec moins de CHF. 800'000.— les transformer.

M. Claude Besson demande la parole. Il a des remarques à faire sur ce projet. Il se souvient qu'à plusieurs reprises le syndic a vendu Salavaux comme étant le bourg de Vully-les-Lacs. Pour lui, le bourg c'est le centre de notre commune, et dans un bourg il doit y avoir l'administration. Il est favorable à une pharmacie et à l'arrivée de médecins, mais pour lui, il pense que le tout doit rester à Salavaux. Il y a du potentiel à Salavaux pour mettre la pharmacie et les médecins dans d'autres locaux, pas forcément communaux, et laisser ainsi l'administration où elle est. Les bureaux pourront être agrandis vu le départ de la Poste, donc des locaux supplémentaires sont à disposition. Il trouve malheureux qu'il n'y ait pas eu de solution trouvée avec le Dr. Wandeler, qui pendant de nombreuses années s'est donné pour la population. Il ne connaît pas les tenants et aboutissants du refus du Dr. Wandeler. C'étaient des réflexions qu'il voulait partager, et pour la suite, il demande que le vote, s'il y a lieu, soit fait à bulletin secret.

Mme Arzrouni le remercie, et avant de continuer, va vérifier si le vote à bulletin secret doit lui-même être soumis au vote. Elle demande s'il y a encore une autre personne qui désire prendre la parole.

M. Jean-Charles Lauper prend la parole. Il est favorable à l'attribution du crédit d'étude. Concernant le local d'archive, il faut trouver une solution pérenne pour le stockage de nos archives communales. Il a eu l'occasion de visiter des locaux d'archives dans d'autres communes de la région. Aux archives cantonales vaudoises à Chavannes, il a rencontré le responsable des archives pour les communes, et il en a profité pour lui parler du projet communal et de lui poser des questions sur la façon de faire de l'archivage. Nos archives sont à son avis bien triées et ordonnées. Il donne des explications sur la façon dont doit être stockées nos archives. On trouve sur internet tous les documents et règlements utiles pour notre commune, également concernant le côté juridique. Il donne des informations sur la manière de conserver les archives. Elles ne doivent notamment pas être stockées dans les abris de la protection civile. En l'état actuel il constate que nos archives ne sont pas stockées correctement, et qui plus est, dans des locaux inadéquats. Il pense que le bâtiment de Cotterd est bien situé pour faire un local d'archives dans les normes. Il pense que le projet présenté est bon et que notre commune a une bonne santé financière et qu'elle peut se permettre un tel engagement. Dans une centaine d'années notre descendance sera reconnaissante d'avoir stocké judicieusement et de la bonne manière nos archives.

Mme Arzrouni remercie M. Lauper. Elle informe le conseil qu'elle a vérifié le règlement. Le vote à bulletin secret doit être soumis à l'approbation de l'assemblée. Le règlement précise à l'article 77, « la votation a lieu au bulletin secret à la demande d'un conseiller, appuyé par un cinquième des membres ». Elle pense que nous sommes proches du moment où on va pouvoir passer au vote du préavis de la municipalité.

Tout d'abord, elle demande aux personnes qui souhaitent que ce vote soit effectué à bulletins secrets de lever la main. Un nombre important de mains sont levées.

Les personnes contre un vote au bulletin secret sont également priées de lever la main. Quelques mains ont été levées.

Au vu du résultat, la votation sur le préavis municipal no 2020/03 sera effectuée par bulletin secret.

M. Christophe Tombez précise avoir demandé la non-entrée en matière sur le préavis de la Municipalité. Il souligne qu'il n'a pas refusé le préavis, mais il demande la non-entrée en matière sur le préavis municipal.

Mme Arzrouni précise que l'on va d'abord voter sur la non-entrée en matière. Si la non-entrée en matière est refusée, il sera procédé au vote par bulletin secret sur le préavis 2020/03 de la Municipalité.

Tout d'abord, il est vérifié si les conseillers souhaitent voter sur la non-entrée en matière du préavis N° 2020/03 à bulletin secret ou non.

Résultats : 9 personnes sont pour le vote à bulletin secret, et 13 sont contre. Le vote sur la non-entrée en matière aura lieu à mains levées.

Vote sur la demande de non-entrée en matière sur le préavis municipal N° 2020/03 :

Les conseillers acceptent l'entrée en matière sur le préavis municipal N° 2020/03 par 20 voix contre 16.

De ce fait, il est procédé maintenant au vote à bulletins secrets sur les demandes formulées dans le préavis municipal N° 2020/03, à savoir :

- de donner mandat à la Municipalité d'utiliser le crédit d'étude pour le pool de mandataires dans le cadre du projet de transformation et d'assainissement de l'ancienne école de Cotterd en bâtiment communal
- de lui accorder dans ce but un crédit de CHF. 239'600.—
- de financer cet investissement par la trésorerie courante
- d'amortir le montant par le prélèvement sur le compte 9282.00 (fonds pour investissements futurs) au budget 2021.

Les scrutateurs distribuent les bulletins et crayons. Ils procèdent ensuite au dépouillement. Le résultat du vote est le suivant : 26 non, 17 oui et 2 blancs.

Le préavis municipal N° 2020/03 est refusé.

8. Approbation du conseil communal de la mise à l'enquête des travaux de réfection du pont sur la Broye., préavis municipal 2020/04.

Pour ce dossier, les membres du conseil communal ont reçu le préavis municipal et les rapports des commissions concernées avant la séance. Il sera procédé de la même manière que pour le point précédent.

Mme Arzrouni demande s'il y a des compléments d'information que la municipalité désire apporter. Ce n'est pas le cas.

Les conclusions de la commission ad hoc sont affichées. M. Jean-Charles Lauper, président de la commission ad hoc, informe qu'ils ont relevé que la piste cyclable est

prévue avec un revêtement en bois, ce qui ne leur semble pas très sûr. Ils demandent que la municipalité fasse le nécessaire pour que ce revêtement soit fait autrement. La commission ad hoc précise aussi que les écoliers et les promeneurs devront être bien informés sur l'utilisation du pont provisoire, et de la signalisation mise en place. La commission ad hoc relève également la mise en place prévue d'un concept d'éclairage de sécurité et de mise en valeur du pont.

La discussion est ouverte. Personne ne demande la parole. La discussion est close.

L'assemblée est priée de se prononcer par mains levées sur :

- vu le préavis municipalité 2020/04 relatif à l'adoption du dossier de réfection du Pont sur la Broye
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet.
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour.

Mme Arzrouni prie l'assemblée de voter à mains levées pour les conseillers communaux qui acceptent la mise à l'enquête des travaux de réfection du Pont sur la Broye.

Après le vote, le préavis municipal N° 2020/04 est accepté à l'unanimité.

9. Demande de crédit de CHF 92'000.—pour la construction d'un couvert et de deux garages au port des Garinettes de Vallamand – Préavis 2020/06.

La procédure pour ce sujet est identique aux précédents préavis.

Mme Arzrouni demande si la municipalité veut apporter des compléments d'informations. Ce n'est pas le cas.

Pas de complément d'information à apporter également de la part de la commission ad hoc et de la commission des finances.

La discussion est ouverte.

M. Raphaël Vincent rappelle qu'on avait déjà alloué un crédit en 2019 pour faire des travaux au port, et il aimerait savoir s'il y a encore plusieurs demandes qui vont suivre ou si c'est bientôt fini.

M. Michel Jaunin répond qu'il n'y a pas d'autres demandes de crédit prévues. Avec celle présentée aujourd'hui, ils pourront effectuer ces travaux, et ce sera effectivement le dernier bâtiment pour ce port.

M. Christophe Tombez dit qu'il est dommage de ne pas avoir eu de visuel pour se faire une idée. Il demande s'il y aura encore d'autres frais tels que barrière d'entrée ou lumières à prévoir. Mme Arzrouni précise que le visuel a été envoyé avec le rapport de la commission ad hoc. M. Michel Jaunin, municipal, répond que la barrière pour l'accès devra être remplacée, revue suite aux nouvelles constructions, et qu'il sera fait une proposition en temps utile.

Personne d'autre ne désire prendre la parole.

Mme Arzrouni procède au vote. Elle demande aux personnes qui acceptent

- de donner mandat à la Municipalité d'effectuer les travaux de construction d'un couvert et de deux garages au port des Garinettes à Vallamand
- de lui accorder dans ce but un crédit de CHF 92'000.—
- de financer cet investissement par la trésorerie courante
- d'amortir le montant par le prélèvement sur les comptes 9282.00 (Fonds pour investissement futurs) au budget 2021.

de lever la main.

Résultat : Aucune abstention ni avis contraire. Le préavis municipal 2020/06 est accepté l'unanimité.

10. Election partielle du bureau pour la période du 3 juin 2020 au 30 juin 2021.

Suite à l'élection de M. Bally à la Municipalité, Mme Arzrouni assume la présidence ad interim en sa qualité de vice-présidente depuis le 15 décembre 2019. Ce soir, une ou un président doit être élu. Elle lit l'article 12 du règlement communal qui stipule que l'élection du président et du vice-président peut s'opérer de manière tacite, lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à repourvoir. Si c'est le cas, mention en est faite au procès-verbal.

Mme Arzrouni informe l'assemblée qu'elle est candidate à cette fonction. Elle cède sa place à Mme Sabine Thierrin pour procéder à l'élection.

Mme Sabine Thierrin demande à l'assemblée s'il y a quelqu'un d'autre qui serait candidat ou candidate à ce poste. Personne d'autre ne se présente, et Mme Nicole Arzrouni est élue tacitement Présidente. Elle est applaudie.

Mme Arzrouni remercie l'assemblée pour sa confiance. Elle tient à souligner que c'est la première fois qu'il y a une femme à la présidence du Conseil communal de Vully-les-Lacs.

Il faut maintenant remplacer Mme Arzrouni au poste de vice-président. Mme Sabine Thierrin est disposée à assumer cette tâche. Mme Arzrouni demande si d'autre candidat veut se présenter. Personne ne se présente.

Mme Sabine Thierrin est élue tacitement. Elle est applaudie.

Du coup, ces élections sont doublement historiques, car deux femmes occupent les postes de Présidente et Vice-Présidente.

11. Divers et propositions individuelles.

M. Steve Loup prend la parole. Suite aux deux incendies survenus ces dernières années à Montmagny, il demande si la Municipalité envisage de faire quelque chose pour le réseau d'eau, notamment pour les hydrantes, car actuellement c'est une catastrophe. Il y a environ 32 à 35 hydrantes, et une seule est efficace, les autres sont juste bonnes pour arroser les pommes de terre. Il ne faut peut-être pas attendre qu'il y ait un autre incendie, avec des blessés pour faire quelque chose. On vote des crédits pour pleins de choses, mais ça c'est important.

M. Michel Jaunin informe qu'ils sont conscients de ce problème. Des mesures d'amélioration ont été prévues avec le SDIS Broye-Vully.

M. Jean-Michel Loup a été interpellé par une habitante de Montmagny, qui lui a envoyé un mail, avec copie à deux membres de la Municipalité sur ce sujet. Il soutient la demande de M. Steve Loup. Dans le mail reçu, trois points qui ressortent, à savoir, que la réserve incendie au pied du château d'eau a besoin d'une pièce réductrice, et apparemment cette pièce a manqué lors de l'incendie, et a même retardé l'intervention des pompiers. Apparemment, cela a déjà été corrigé. M. Gavillet municipal, le confirme. M. Loup dit que cette pièce doit rester disponible sur place, et non dans un camion de pompiers. La deuxième chose, c'est que le réseau de Montmagny est très particulier, et M. Loup connaît bien le sujet, ayant été municipal pendant 10 ans à Montmagny. Il faut de la pression ou du débit. Il n'y a ni l'un ni l'autre à Montmagny, et du coup les pompiers sont vraiment tributaires des motopompes. Il espère que cette problématique sera vraiment prise en compte soit par la Municipalité ou par les pompiers. Il faut aussi que les pompiers soient au courant de quelles bornes fonctionnent bien. La troisième question posée est celle de savoir si le futur réservoir du Charmontel pourra améliorer la situation, en sachant qu'il sera plus élevé que le village de quelques mètres. M. Loup demande que les réponses soient données à cet email, qu'on ait une trace sur ces questionnements, et finalement pourquoi ne pas faire qu'elles soient également transmises à tous les habitants de Montmagny.

Mme Sabine Thierrin revient sur la piste Vita, et félicite la Municipalité du bon travail qui a été fait.

M. Jean-Jacques Loup prend la parole, et rejoint l'avis de MM. Steve et Jean-Michel Loup. Il invite la Municipalité à remettre de l'eau dans la coupole du château d'eau, d'une capacité de 180m³, ce qui donnerait ainsi de la pression dans le réseau, et ce en attendant que les choses soient revues.

M. René Fluri demande à la Municipalité de revoir le règlement d'eau qui a créé à l'époque des 6 communes, période pendant laquelle l'eau ne coûtait pas chère, et pendant laquelle on n'avait pas conscience du gaspillage. Actuellement, chacun prend l'eau qu'il veut, et chaque ménage paie 50 m³ d'eau par année. Ceci n'est plus d'actualité, car il y a des gens qui prennent soin d'économiser, qui récupèrent l'eau du toit, etc., et ils ont peut-être une consommation annuelle de 25m³, alors qu'ils paient pour 50m³. Il faudrait aussi inciter les gens à économiser l'eau.

M. Patrick Rattaz signale que : le samedi 9 mai, en plein confinement de covid-19, 9 campings cars ont pris place sur la place de skate à Salavaux, avec des chiens qui n'étaient pas tenu en laisse. Cette situation s'est déroulée durant tout le mois de mai. Les campings étaient fermés jusqu'à fin mai. Il ne comprend pas pourquoi ce camping sauvage a pu se former, et ne comprend pas pourquoi la Municipalité n'est pas intervenue.

M. Gavillet, informe qu'en tant que municipal des forêts, il a participé à la lutte contre ces campings car tous les soirs, tous les jours dans les forêts sur tout le territoire communal. La Municipalité ne peut pas être derrière chaque personne. Ces personnes arrivent, boivent, se regroupent, malgré les interdictions. La police a également été priée d'intervenir. Rien que la semaine passée, il en a fait partir 12 du bois du

Charmontel. Cette situation est due au fait qu'il existe des sites internet en France et en Allemagne, qui mentionnent notre commune avec des lieux pour le camping sauvage. Ce n'est pas facile d'intervenir, car il y a beaucoup de suisses allemands, qui ne parlent pas forcément français, qui ne se rendent pas compte de la gravité du covid-19, ne l'ayant pas vécu comme par chez nous, et qui ne se sentent pas concernés. Ils sont souvent aussi alcoolisés quand ils les attrapent, et la discussion n'en est que plus difficile.

M. Jaunin, municipal, complète cette information. Comme les campings et places TCS étaient fermés, il pense qu'il faut trouver une solution sur cette nouvelle mode de tourisme, et qu'on n'oublie pas que nous sommes une région touristique.

M. Pierre Leuba relève qu'il n'y a pas que les campings car, mais aussi des voitures avec des plaques neuchâteloises et fribourgeoises, qui stationnent sur les bords de champ, et ce juste pour promener leurs chiens. Sur le territoire de Chabrey, il y en a tous les jours.

M. Raphaël Vincent avait déjà relevé la problématique des crottes de chiens l'année passée. Il revient sur le sujet, car il y a passablement de propriétaires de chiens qui ne regardent pas et laisse leurs animaux faire leurs besoins dans les champs, ou alors ramassent les crottes et les jettent plus loin. Il encourage la municipalité à examiner cette problématique récurrente.

Mme Arzrouni demande si quelqu'un qui désire encore prendre la parole. Ce n'est pas le cas. La séance est levée. Elle remercie le conseil pour sa discipline dans les débats. Compte tenu des circonstances, il n'y a pas d'apéritif. Elle demande de laisser les chaises en place, et de sortir à l'avant ou à l'arrière de la salle. Elle demande aussi de ne pas s'attarder dans la salle. Séance levée à 21h.30.

CONSEIL COMMUNAL DE VULLY-LES-LACS

La Présidente :



Nicole Arzrouni



La Secrétaire :



Elisabeth Christinat